

« La Sentinelle de Pierrevillers »
Association loi 1908
Pierre ACCERANI
7 rue Belle Fontaine
57120 Pierrevillers
03 87 67 51 92.

Le : 11 février 2013



MAIRIE DE PIERREVILLERS

11 FEV. 2013

à,
Monsieur le Maire de Pierrevillers,
mesdames et messieurs les Conseillers(ères) Municipaux,
Mairie de Pierrevillers
57120 PIERREVILLERS

Objet : Le dossier d'étude d'impact (produit par l'Atelier des Territoires en 2007)

Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers(ères) Municipaux,

Notre association « *La Sentinelle de Pierrevillers* », a saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs, par courrier enregistré à son secrétariat le 08 janvier 2013, à la suite du refus opposé par le maire de Pierrevillers à sa demande de consultation et copie du dossier d'étude d'impact produit en 2007 à la suite du marché contracté par la commune avec l'Atelier des Territoires le 6 juin 2007 pour la réalisation de la ZAC Mimaisonnette, et pour lequel la commune a délibéré le 17 octobre 2012 pour produire un avenant à ce marché.

La commission estime que les documents administratifs demandés sont communicables de plein droit à toute personne qui en fait la demande, en application de ces dispositions du code de l'environnement et de celles de l'article 2 de la loi du 17 juillet 1978.
Elle émet donc un avis favorable à notre demande.

Ce jour, lundi 11 février 2013, nous déposons en mairie accompagné de ce courrier, un support numérique (CD-DVD ou clef USB).
Nous vous demandons de bien vouloir nous faire préparer une copie du dossier d'étude d'impact produit en 2007 sur l'un de ces supports numériques ainsi qu'une copie papier de ce même document.
Une délégation de notre association se présentera en mairie mercredi 13 février 2013 à 14h00 pour les récupérer et réglera les éventuels frais de reprographie.

Notre délégation consultera sur place le document original que vous voudrez bien mettre à sa disposition afin qu'elle puisse s'assurer de la conformité des copies réalisées.

Le délai que nous vous accordons semble **très raisonnable** pour faire réaliser ces travaux au vu du délai écoulé depuis notre première demande (courant octobre 2012).

Certains de l'attention que vous allez porter à notre demande, monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Conseillers(ères) Municipaux, veuillez recevoir nos salutations.

Reçu ce jour 1 clef
USB 890

Le Président de l'association,
Pierre ACCERANI